

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 216-6 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SJSS0830796K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

Autorisations provisoires

Bérenger (Christine) : CPAM Auch ;
Bouchama (Bruno) : CRAM Paris ;
Durif (Sarita) : CPAM Clermont-Ferrand ;
Fremont (Christophe) : CPAM Vannes ;
Richard (Françoise) : CPAM Saint-Brieuc ;
Tribaillier (Marie-Reine) : CPAM Vannes ;
Vautier (Ghislaine) : CPAM Clermont-Ferrand.

Agréments

Bodin (Bernard) : CPAM Niort ;
Dos Santos (Nathalie) : CRAM Lyon ;
Dubut (Eric) : CRAM Marseille ;
Frène (Mireille) : CPAM Chambéry ;
Guédon (Claudie) : CPAM Béziers ;
Marsot (Bruno) : CPAM Dijon ;
Palas (Marjorie) : CRAM Toulouse.